

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015

**2015 DASCO 159** Association Internationale des Villes Educatrices. Adhésion et cotisation.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE) et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Internationale des Villes Educatrices et au versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 2 750 euros.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015, chapitre 011, nature 6281, fonction V20, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**